



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 55869

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le désaccord profond qui persiste depuis plusieurs semaines entre, d'une part, l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP), le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et les maisons familiales rurales et, d'autre part, le Conseil national de l'enseignement agricole. Le désaccord qui a contraint ces organismes à quitter le Conseil national de l'enseignement agricole résulte de la volonté affichée par le directeur général de l'enseignement et de la recherche : de se séparer des classes de 4e et 3e préparatoires ou technologiques ; d'arrêter la mise en place du CAP a rénové option « services » dans les établissements, et ce en contradiction avec les engagements précédents, générant ainsi une injustice entre les élèves ; de réduire drastiquement le nombre d'ouvertures de classes sollicitées par l'UNREP pour la rentrée 2001. Il attire notamment son attention sur l'importance du maintien, au sein du ministère de l'agriculture, du dispositif des 4e et 3e technologiques et préparatoires. Ces classes sont des portes ouvertes sur les formations qualifiantes de type CAP et BEP et la perspective d'un retour vers le plein-emploi doit permettre de faire de l'école un lieu d'espérance où se valorisent tous les talents et où se construisent les parcours personnels et professionnels. Jusqu'alors, l'enseignement agricole était remarqué pour ses innovations pédagogiques, pour la variété de ses méthodes et de ses filières. Aujourd'hui, tous ces acquis sont remis en cause et nombre de chefs d'établissements s'interrogent sur l'avenir des jeunes pour lesquels un enseignement qui est adapté aura disparu. C'est bien l'inadéquation de l'enseignement aux besoins et aspirations des jeunes d'aujourd'hui et des entreprises qui génère à la fois chômage et échec scolaire. En conséquence, il lui demande de prendre sur cette question une position plus conforme aux aspirations des jeunes formés dans ces établissements et aux besoins en emplois et compétences des entreprises et des services en milieu rural.

Texte de la réponse

Les représentants des enseignements agricoles privés, enseignement privé confessionnel, Maisons familiales rurales et Union nationale rurale d'éducation et de promotion, manifestent leur crainte de voir l'enseignement agricole remis en cause suite à la séance du Conseil national de l'enseignement agricole du 30 novembre 2000. Ces craintes sont infondées, puisque, lors de cette séance, la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche a présenté un dossier d'évolution des structures pédagogiques qui fait apparaître pour l'année 2001 un solde net de 47 ouvertures de classes dans l'enseignement agricole public et de 46 ouvertures de classes dans l'enseignement agricole privé. D'autre part, le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a pas l'intention de se séparer de certaines formations. En ce qui concerne les formations de niveau V, c'est-à-dire les 4e, 3e et les certificats d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), ce sont 34 classes nouvelles qui ouvriront à la rentrée 2001. Pour ce qui est de la filière « services », la direction générale de l'enseignement et de la recherche est associée à une réflexion générale sur le niveau CAP de ces formations, menée par le ministère délégué à l'enseignement professionnel. En attendant ses conclusions, la rénovation de ces formations entreprise dans l'enseignement agricole a été suspendue. Enfin, pour la période 1992-2000, la subvention de fonctionnement aux établissements privés a augmenté de 121 %.

En 2001, ces crédits de fonctionnement s'élèvent à 1 600 millions de francs, en augmentation de 21 millions de francs (soit + 1,33 %). Il n'y a donc aucune remise en cause de l'enseignement privé de la part du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55869

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7235

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 939